

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 avril 2017

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 9

L'an deux mil dix-sept,

Le 14 avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de BEON, dûment convoqué s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 3 avril 2017

Présents : les membres du Conseil Municipal

Excusés : MORLOTTI Isabelle, ROLLINSON Caroline, BOIS Julien, ROSSET Hugues

Pouvoirs : MORLOTTI Isabelle à DUPONT Jean-Marc ; ROLLINSON Caroline à CORDONNIER Virginie

Secrétaire de séance : CORDONNIER Virginie

Approbation du Compte de Gestion budget annexe photovoltaïque 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion 2016 du budget annexe Photovoltaïque dressé par Monsieur le Trésorier de BELLEY.

Approbation du compte administratif photovoltaïque 2016

Le Maire, après avoir présenté au conseil municipal, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice, présente les résultats du **compte administratif photovoltaïque 2016** résumé comme suit :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	34.64 €			5 931.78 €	34.64 €	5 931.78 €
Opérations exercice	1 370.52 €	34.64 €	1 251.06 €	3 863.07 €	2 621.58 €	3 897.71 €
Résultat de l'exercice	1 335.88 €			2 612.01 €		1 276.13 €
Résultat de clôture	1 370.52 €			8 543.79 €		7 173.27 €
Restes à réaliser						
Résultats cumulés	1 370.52 €			8 543.79 €	1 370.52 €	8 543.79 €
Résultats définitifs	1 370.52 €			8 543.79 €		7 173.27 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle de réunion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2016 du budget annexe Photovoltaïque tel que présenté ci-dessus. Ce Compte Administratif est en parfaite concordance avec le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier de BELLEY.

Affectation du résultat de fonctionnement 2016 budget annexe photovoltaïque

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les statuts modifiés de la Communauté de Communes Bugey Sud (CCBS) et le retour de la compétence scolaire au 1^{er} janvier 2017 à la Commune de BEON.

Il rappelle la délibération du 29 novembre 2016 acceptant la reprise du budget Photovoltaïque de la Communauté de Communes Bugey Sud (reprise de l'actif, du passif, transfert du solde des comptes et de l'emprunt).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les résultats du budget photovoltaïque de la Communauté de Communes Bugey Sud, arrêtés au 31 décembre 2016, sont à reprendre comme suit :

Transfert des résultats (opérations réelles)

88000 CCBS

95000 PHOTOVOLTAÏQUE BEON

	M14	Dépense	Recette		M4 splc	Dépense	Recette
transfert excédent de fonctionnement	mandat au 678	6909.77			titre au 778		6909.77
transfert solde négatif d'investissement	titre au 1068		1739.91		mandat au 1068	1739.91	

Compte tenu de ces éléments, Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPONT, Maire, après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **8543.79 €**.

Il convient d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

2612.01 €

C Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif

5931.78 €

D Résultat à affecter = A+C

8543.79 €

Solde d'exécution de la section d'investissement

E Solde d'exécution cumulé d'investissement

-1370.52 €

F Solde des restes à réaliser d'investissement

0.00 €

Besoin de financement

=E+F

-1370.52 €

AFFECTATION

=D

8543.79 €

Sachant que dans l'année, il faudra faire un mandat de 1739.91 € pour intégrer le Résultat photovoltaïque de la CCBS et vu que le 1068 ne peut être débiteur, il est nécessaire de faire une affectation en réserve au 1068 d'un montant de 1705.27 €.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de 8543.79 € comme suit :

cpte 1068 recette investissement (couverture du déficit d'investissement)	1705.27 €
cpte 002 recette fonctionnement (solde du résultat de fonctionnement reporté)	6838.52 €

Vote du budget annexe Photovoltaïque 2017

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2017, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT	22 669.29 €
Section d'INVESTISSEMENT	12 612.27 €

Le budget proposé tient compte des recettes et dépenses liées au panneau photovoltaïque de l'école, reprises au 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal approuve le Budget Photovoltaïque 2017 à l'unanimité des membres présents.

Approbation du Compte de Gestion budget annexe Eau-Assainissement 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit approuve le compte de gestion 2016 du budget annexe Eau-Assainissement dressé par Monsieur le Trésorier de BELLEY.

Approbation du compte administratif Eau-Assainissement 2016

Le Maire, après avoir présenté au conseil municipal, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice, présente les résultats du compte administratif Eau-Assainissement 2016 résumé comme suit :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Résultats reportés		144 664.77 €		38 624.58 €		183 289.35 €
Opérations exercice	25 242.68 €	36 291.81 €	81 558.55 €	77 304.15 €	106 801.23 €	113 595.96 €
Résultat de l'exercice		11 049.13 €	4 254.40 €			6 794.73 €
Résultat de clôture		155 713.90 €		34 370.18 €		190 084.08 €
Restes à réaliser	2 184.00 €				2 184.00 €	
Résultats cumulés	2 184.00 €	155 713.90 €		34 370.18 €	2 184.00 €	190 084.08 €
Résultats définitifs		153 529.90 €		34 370.18 €		187 900.08 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle de réunion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2016 du budget annexe Eau-Assainissement tel que présenté ci-dessus. Ce Compte Administratif est en parfaite concordance avec le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier de BELLEY.

Affectation du résultat de fonctionnement 2016 budget Eau-Assainissement

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, compte tenu de l'approbation du compte administratif du budget Eau-Assainissement 2016, d'affecter le résultat de fonctionnement de 34 370.18 € comme suit :

cpte 002 recette fonctionnement (résultat de fonctionnement reporté)	34 370.18 €
---	-------------

Participation du budget Eau-Assainissement au budget général

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de budgéter la somme de 6000 € au compte 621 du budget de l'eau et assainissement et au compte 70878 du budget général.

Il précise que cette somme correspond aux charges de salaire des employés de la Commune pour leur activité concernant le budget de l'eau et l'assainissement :

Travaux sur les réseaux et la station de pompage
Entretien de la station d'épuration et des stations de relevage
Relevé des compteurs
Etablissement du rôle et de la facturation
Etablissement du budget, des titres et des mandats
Elaboration des diverses délibérations etc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, appelé à se prononcer, approuve la proposition et dit que la somme forfaitaire de 6000 € sera mandatée au compte 621 du budget de l'eau et encaissée au compte 70878 du budget général.

Vote du budget annexe Eau-Assainissement 2017

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2017, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT	108 834.00 €
Section d'INVESTISSEMENT	190 086.90 €

Le Conseil Municipal approuve le Budget Eau-Assainissement à l'unanimité des membres présents.

Approbation du Compte de Gestion budget Commune 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit approuve le compte de gestion 2016 du budget général dressé par Monsieur le Trésorier de BELLEY.

Approbation du compte administratif Commune 2016

Le Maire, après avoir présenté au conseil municipal, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice, présente les résultats du **compte administratif Commune 2016** résumé comme suit :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Résultats reportés	42 036.19 €			196 868.78 €	42 036.19 €	196 868.78 €
Opérations exercice	112 253.21 €	182 673.18 €	260 749.41 €	303 101.50 €	373 002.62 €	485 774.68 €
Résultat de l'exercice		70 419.97 €		42 352.09 €		112 772.06 €
Résultat de clôture		28 383.78 €		239 220.87 €		267 604.65 €
Restes à réaliser	24 698.00 €	11 248.00 €			24 698.00 €	11 248.00 €
Résultats cumulés	24 698.00 €	39 631.78 €		239 220.87 €	24 698.00 €	267 604.65 €
Résultats définitifs		14 933.78 €		239 220.87 €		254 154.65 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle de réunion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2016 du budget Commune tel que présenté ci-dessus. Ce Compte Administratif est en parfaite concordance avec le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier de BELLEY.

Affectation du résultat de fonctionnement 2016 budget Commune

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, compte tenu de l'approbation du compte administratif du budget Commune 2016, d'affecter le résultat de fonctionnement de 239 220.87 € comme suit :

cpte 002 recette fonctionnement (solde du résultat de fonctionnement reporté)	239 220.87 €
--	---------------------

Avenant n° 12 à la convention de fonctionnement entre la Communauté de Communes Bugey Sud et la Commune de BEON

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant n° 12 à intervenir entre les Communes membres du service Urbanisme, qui instruit les autorisations d'urbanisme, et la Communauté de Communes Bugey Sud. Cet avenant précise le montant de la participation prévisionnelle pour l'année 2017 et l'échéancier de versement. Il convient de prévoir 4 957 euros au Budget 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, appelé à se prononcer, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°12 à intervenir avec la Communauté de Communes Bugey Sud.

Amortissement de la participation aux travaux du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain pour le remplacement d'un point lumineux

Monsieur le Maire rappelle que la somme de 572.25 € a été payée sur l'exercice 2016 en investissement au compte 2041582 pour financer les dépenses d'investissement du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain pour le remplacement du point lumineux n°169 (carrefour rue des Mûriers/rue Bel Horizon)

Monsieur le Maire informe que ce type de dépense est à amortir et qu'il convient d'en déterminer la durée d'amortissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, appelé à se prononcer fixe la durée d'amortissement à deux ans.

Fixation des taux d'imposition 2017

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'état de notification des taux des taxes directes locales et de la diminution régulière des dotations de l'Etat, prend acte de la proposition de la commission des finances, réunie le 10 avril 2017, d'augmenter les taux pour 2017 de 1.5 %.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité les taux d'imposition suivants pour l'année 2017 :

Taxe d'habitation :	10.41 %
Taxe foncière (bâti) :	11.64 %
Taxe foncière (non bâti) :	43.59 %

Vote du budget Commune 2017

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2017, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT	620 597.00 €
Section d'INVESTISSEMENT	219 068.00 €

Le Conseil Municipal approuve le Budget Commune à l'unanimité des membres présents.

Informations et questions diverses

- 1) **Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 4 avril 2014 fixant le barème d'indemnités des élus. Il explique aux conseillers que depuis le 1^{er} janvier 2017, le montant maximal a évolué du fait de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir fixer les indemnités du Maire et des adjoints à compter du 1^{er} janvier 2017. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, appelé à se prononcer, à l'unanimité des membres présents,
 - fixe l'indemnité de 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Maire,
 - fixe l'indemnité de 6.6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour chacun des trois adjoints.

- 2) **Projet de PLU** : Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la mise à l'enquête publique du projet de PLU actuellement en cours et indique que le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie :
 - Jeudi 11 mai 2017 de 9 h à 12 h
 - Lundi 22 mai 2017 de 15 h à 18 h
 - Samedi 3 juin de 9 h à 12 h
 - Lundi 12 juin 2017 de 15 h à 18 h

- 3) **Succession de Monsieur Roger BRAIZAT** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Roger BRAIZAT, décédé le 17 novembre 2016 à BELLEY, a selon ses dernières volontés désigné la Commune de BEON légataire universelle des biens et droits mobiliers et immobiliers dépendant de sa succession. Monsieur le Maire indique que Maître Jean-Claude DOGNETON, Notaire à ARTEMARE (01510), chargé de la succession de Monsieur Roger BRAIZAT, a établi le bilan provisoire de la succession, et composé principalement d'avoirs bancaires et de diverses parcelles de terrain non bâties situées à BEON. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour accepter la succession de Monsieur Roger BRAIZAT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, appelé à se prononcer, à l'unanimité des membres présents, accepte le legs consenti par Monsieur Roger BRAIZAT et autorise Monsieur le Maire à établir ou signer tout document nécessaire et tous actes nécessaires au règlement de la succession et notamment la délivrance de legs particuliers.

- 4) **Travaux de modernisation de l'éclairage public** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de remplacer 27 points lumineux de la Commune suite à l'interdiction sur le marché des lampes à vapeurs de mercure actuellement utilisées. Il présente le plan de financement transmis par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) d'un montant total de 35 800 €, dont 17 300.37 € à la charge de la Commune :

PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF Modernisation 27 points lumineux et 6 commandes	
DEPENSES	€
Montant des travaux TTC	35 800.00
Soit Montant HT	29 833.33
Dépense subventionnable	21 045.00
Participation du Syndicat	12 627.00
Fonds de compensation de TVA	5 872.63
Dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la Commune	17 300.37
TOTAL	35 800.00

Le Conseil Municipal, considérant la nécessité de réaliser ces travaux, accepte la proposition du SIEA et approuve le plan de financement proposé.

- 5) **Courrier de Monsieur Eric SALVATORE** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les éboulements de blocs rocheux qui ont conduit la Commune de Culoz à interdire l'accès à la route du Grand Colombier. Il informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 18 mars 2017, Monsieur Eric SALVATORE demande l'autorisation de réaliser un chemin d'accès à Romagnieux, côté BEON, pour accéder à sa propriété. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette proposition. Le secteur concerné traverse de nombreuses propriétés privées, rendant la réalisation d'un tel projet impossible.
- 6) **Projet de carrière à ANGLEFORT** : Monsieur le Maire informe les conseillers du courrier de l'Association Interdépartementale du Haut-Rhône informant de son opposition au projet de carrière à ceil ouvert pour l'extraction de matériaux calcaires sur la Commune d'ANGLEFORT. L'Association indique que le site du Grand Colombier, classé Espace Naturel Sensible, est menacé par ce projet. Après discussion, le Conseil Municipal appelé à se prononcer, à 7 voix POUR et 1 abstention décide de s'opposer au projet de carrière et charge le Maire d'en informer Monsieur le Préfet de l'Ain.
- 7) **Préambouilles** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de BEON accueillera de nouveau le spectacle des Préambouilles, le 17 juillet prochain, en marge du festival ARTZEBOUILLES de Ceyzerieu. Une réunion de préparation sera prochainement organisée pour les bénévoles qui souhaitent contribuer à l'évènement.
- 8) **Conseil Municipal Jeunes** : Monsieur Jean-Michel DRAPEAU informe le Conseil Municipal de la demande de certains élèves de l'école pour la création d'un Conseil Municipal Jeunes. Le Conseil Municipal souhaite obtenir des informations complémentaires sur ce projet avant de se prononcer. Monsieur Jean-Michel DRAPEAU se renseigne afin d'en parler plus précisément lors de la prochaine séance.

FIN DE LA SEANCE : 23h30



